

- *Haut et Bas Limousin, terres de métayage, terres de propriétaires*

Sans doute s'est-on groupé quand et où on l'a pu. Ailleurs, il a souvent fallu partir, ou bien s'organiser autrement et résister. Il est temps de revenir à notre "Bas-Limousin".

"Bas" ? Certes pas du fait de son altitude qui y est en moyenne plus haute qu'en Limousin dit "Haut". Serait-ce par rapport à sa latitude plus méridionale, et donc symboliquement plus "basse" par rapport au Nord français, qui ne saurait être que "le haut" ?

Quoi qu'il en soit, ce Haut Limousin plus bas était aussi plus urbanisé et plus riche. Comme l'écrit M. Blanc en 1905 :

C'est la zone verte du Limousin, un des plus beaux pays d'élevage de France. (... A) mi-hauteur, ce sont d'immenses champs où poussent toutes les céréales mais surtout le seigle, tous les tubercules, mais surtout la pomme de terre ; et dans les fonds, toujours des prairies. Nous sommes entre 250 mètres et 400 mètres d'altitude : de l'eau de la verdure, une bise fraîche, voilà en trois mots l'impression qui vous reste de cette partie du Limousin...

De quoi y faire prospérer sans doute de beaux domaines... Car, c'est certain,

Un tel aspect physique ne pouvait développer, comme en Bas-Limousin, la petite propriété paysanne. Il faut, pour obtenir un résultat appréciable en cultivant la terre, posséder de grandes étendues : c'est donc le régime de la grande propriété qui devait s'imposer. Les petites propriétés sont rares, le sol est pour la plus grande partie entre les mains des propriétaires possédant plusieurs centaines d'hectares, quelquefois beaucoup plus (...)

Et nous y voilà :

Pour d'aussi grandes étendues, un grand nombre de bras était nécessaire, voilà pourquoi des familles nombreuses ont dû venir cultiver ces terres et voilà une des raisons qui nous ont conservé les communautés. (...)
La terre, ainsi aux mains de gros propriétaires, se divise en domaines de 40 ou 50 hectares, quelquefois davantage, cultivés la plupart du temps par des métayers (...)

C'est dans la Haute-Vienne surtout, pays d'élevage et de grandes exploitations, que nous pouvons voir les nombreuses familles de colons composées de 3 ou 4 ménages exploitant le bien sous la direction du père...¹

1. Marcel Blanc, *Les communautés familiales dans l'ancien droit et leurs survivances en Limousin*, pp. 78-79, 128-129